Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 23

Artikel: La leçon de renoncement
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-204281

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

45me ANNÉE — N° 23. Samedi 8 juin 1907.

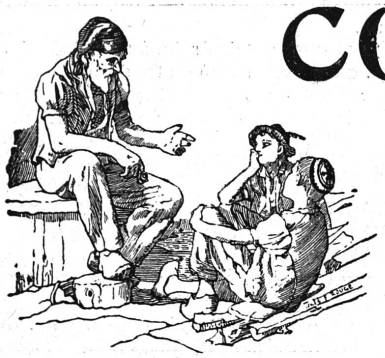

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La dernière inspection de Frédéric.

Deux carabiniers de Lavaux passaient leur dernière inspection d'armes, à Cully, il y a quelques années. C'étaient Constant au Pionnier et Frédéric de La Clavilaz, braves citoyens et soldats modèles l'un et l'autre, mais fort dissemblables de caractère et d'allures. Autant le dernier était réservé et taciturne, avec une pointe de mélancolie dans le regard, autant son camarade Constant se montrait pétillant de malice et de gaîté et déridait son entourage par le seul aspect de sa mine joviale.

Comme la généralité des Vaudois, Frédéric et Constant aimaient le service militaire, à la condition, bien entendu, qu'on ne les traitât pas comme des bêtes ; et ils se faisaient un point d'honneur d'arriver sur les rangs dans une tenue irréprochable, le fourniment bien astiqué, les armes reluisantes comme si elles eussent été neuves, l'uniforme sans un grain de poussière et fort seyant encore, tout râpé qu'il fût par de nombreux « camps » et cours de répétition.

Ce jour d'inspection, ils attendaient donc sans crainte leur tour de passer devant le major chargé de l'examen des équipements.

A l'appel de son nom, Frédéric de La Clavilaz fit, comme chacun, trois pas au-devant du front, prit la position règlementaire et tendit son arme à l'inspecteur.

— Hum ! fit celui-ci, de sa grosse voix, après avoir guigné dans le canon.

Frédéric sursauta et, portant la main à son képi :

— Major, mon arme est propre, j'en mets ma main au feu !

— Rassurez-vous, elle est nette comme un oignon ; mais... (Dans les rangs, Constant au Pionner se tordait les côtes)... mais, reprit le major, en dardant de nouveau sa prunelle dans le canon, je vois là-dedans un gaillard qui aimerait bien être ailleurs.

— Major, je veux bien être pendu si vous trouvez un seul grain de poussière ! s'écria Frédéric, avec un brin d'humeur.

— Silence, je vous ai déjà dit que votre arme est en parfait état et vous fait honneur, mais tout cela n'empêche pas qu'il y a là-dedans un olibrius qui m'a tout l'air de courir à une mort certaine ; oui, on dirait un Russe qui marcherait tout seul contre l'armée du général Oku !... Avancez-voir cette table.

Et, tenant le fusil la crosse en l'air, devant les militaires qui s'étaient rapprochés insensiblement, très intrigués, le major donna du bout du canon un coup sec sur un registre grand ouvert, et toute la troupe put voir courir effaré sur le papier... un perce-oreille. Ce fut un vaste éclat de rire.

Seul Frédéric avait gardé son air grave.

— Poison de Constant ! murmura-t-il en reprenant le chemin de La Clavilaz, c'est lui, sûrement, qui a fait le coup !

C'était Constant, en effet. Frédéric ne lui en garda pas rancune, au reste. Et quand il se remémore les émotions de sa dernière inspection, il est maintenant le premier à en plaisanter. Mais ni lui, ni personne, n'a jamais su comment on avait pu introduire le perce-oreille dans son arme, qu'il n'avait lâchée qu'au moment de la passer au major et qui jusqu'alors avait été constamment coiffée du couvre-canon.

Ça, c'est le secret de ce farceur de Constant.

V. F.

Loteries de l'Etat de Vaud.

On a émis à plus d'une reprise, dans le public, l'idée d'une loterie nationale pour procurer à l'Etat de Vaud, sans grever le budget, les fonds nécessaires à l'achèvement de la restauration de la Cathédrale. Ainsi firent les Bernois, il y a peu d'années, pour une œuvre semblable ; ainsi encore en avait usé notre canton dans d'autres circonstances. Nous lisons en effet dans un vieux numéro de la *Gazette de Lausanne :*

« Dans sa séance du 14 mai 1823, le Grand Conseil du canton de Vaud a accepté un projet de décret qui crée deux nouvelles loteries en faveur des régens, les quatre loteries précédentes n'ayant pas atteint la somme nécessaire pour fonder la caisse des pensions de retraite qu'on destine à ces utiles citoyens ».

La leçon de renoncement.

La petite Charlotte rentre rayonnante à la maison :

— Maman, s'écrie-t-elle, un monsieur que je sais pas son nom m'a donné à la rue ce gros cornet de pralines !

— Tu ne les mangeras pas, ma chérie.

— Pourquoi ?

— Parce qu'on ne doit jamais acccepter quoi que ce soit d'un inconnu : il y a des hommes très méchants qui donnent aux enfants des bonbons empoisonnés.

Charlotte se désole. Sa mère la prend dans ses bras et, la mangeant de caresses, lui dit :

— Et puis, il faut apprendre de bonne heure à renoncer aux bonnes choses et à être charitable, mon trésor ; aussi tu vas vite porter ton cornet au petit de la femme de ménage.

L'amant de Lisette.

J'aurai l'oubli, père et fils du repos.
BÉRANGER.

Dans quelques semaines, l'œuvre de Béranger entrera dans le domaine public. C'est dire que tout le monde en pourra user sans plus avoir à payer de droits d'auteur. Profitera-t-on seulement de cette liberté ?...

Il fut un temps déjà où l'œuvre du bon chansonnier était le domaine public. C'était le temps où tout le monde savait et chantait ses chansons, où elles étaient de toutes les fêtes, de toutes les joyeuses réunions. Puis, les circonstances et les idées ont changé ; le temps a passé et les chansons de Beranger avec lui. Le silence de l'oubli a succédé aux acclamations de la gloire populaire ; des critiques impitoyables ont pris la place des enthousiastes admirateurs de jadis. Un moment même, on ne voulut plus rien voir de bon, de digne d'attention, dans cette débordante corbeille de chansons, écho de généreuses pensées ou saupoudrées de vrai sel gaulois, et où le peuple avait trouvé l'expression de ses aspirations et de sa gaîté.

Les beaux rêves m'ont tous quitté.
Où sont les ombres des sylphides ?
A peine un rayon de gaîté
Glisse encore à travers mes rides.
Il est un fantôme divin
Qui rend le soir des ans moins sombre :
C'est la gloire, hélas ! mais en vain
Mon ombre a poursuivi cette ombre.

A soupiré Béranger dans une de ses dernières chansons.

« L'évènement qui va s'accomplir, dit Georges Montorgueil, ramènera pour quelques jours le chansonnier au plan de l'actualité. On lui reprochera, on lui reproche d'avoir été un faux bonhomme dans sa vie publique et dans sa vie privée. Sa pauvreté est traitée d'hypocrisie ; sa modestie, de calcul ; son désintéressement, de lâcheté.

Il pouvait être riche : nos arrivistes ne lui pardonnent point d'avoir dédaigné la fortune ; ils prétendent que c'était une pose : c'était une morale. Il a dit lui-même : « Lancé au milieu de la société la plus opulente, mon indigence n'y fut pas un embarras pour moi, car il ne me coûtait pas de dire : Je suis pauvre. Ce mot, que trop de gens hésitent à proférer, tient lieu de fortune... Apprenez à le dire si vous ne voulez compromettre ni votre honneur ni votre indépendance ». L'admirable leçon ! Béranger la mit en pratique. Il ne fit jamais une affaire. Il refusa tous les emplois et tous les grades. Après 1830, on le pressait d'aller voir le roi, qui était un peu son ouvrage ; on lui disait, pour vaincre ses répugnances, que, à la cour de Louis-Philippe, on était reçu sans façon, en bottes. « Bien, bien, répondait-il, des bottes aujourd'hui, des bas de soie dans quinze jours ». On voulut en faire un ministre de l'instruction publique, il refusa le portefeuille sous le prétexte qui semblera bien rococo à certains parlementaires, qu'il n'avait pas les qualités de la fonction. On lui proposa l'Académie ; il donna à son refus une raison aussi honorable que respectueuse : « Le peuple, répondit-il, a encore besoin de chansons ! » Le gouvernement de Février voulut en faire un législateur : « Je n'en ai pas l'étoffe », objecta-t-il.

— Eh quoi ! ni ministre, ni député, ni académicien ? lui faisait-on.

— Il est sage, répondit-il, que, à une époque où tant de gens se prétendent propres à tout, quelques-uns donnent l'exemple de savoir n'être rien. La nature m'a créé pour ce genre d'utilité qui ne fait envie à personne.

Il demeura fidèle à cette règle de vie, achevant ses jours dans cette petite chambre de la rue Béranger, d'où il partit, avec derrière son humble cercueil, un peuple tout entier.